

## Convocation à la séance du Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal sont conviés à se réunir  
le 05 avril 2024 à 20h30  
salle du Conseil municipal

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2024
- Rapport des décisions n° 024/2024 à n° 061/2024

### Finances

- Budget communal - Compte de gestion exercice 2023
- Budget communal- Compte administratif exercice 2023
- Budget communal – Reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 et affectation au budget primitif 2024
- Budget communal- Budget primitif 2024
- Budget « Production énergie » - Compte de gestion exercice 2023
- Budget « Production énergie » - Compte administratif exercice 2023
- Budget production énergie – Résultats de l'exercice 2023 et affectation définitive au budget primitif 2024
- Budget production énergie - Budget primitif 2024

### Aménagement Durable du Territoire et Mobilités

- Convention de partenariat dans le cadre du marché réservé « entretiens des espaces publics communaux » sur le territoire du Grésivaudan
- Convention de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) entre Saint-Martin d'Uriage et TE38

### Éducation Enfance Jeunesse

- Attribution de financement dans le cadre du dispositif « Pass'jeunes citoyens »
- Adoption des règlements de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants
- Fonds de concours intercommunal pour la restauration collective

### Ressources Humaines

- Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) attribuée aux agents de catégorie hiérarchique A
- Personnel communal – protection sociale complémentaire prévoyance – Mandat au CDG38

### Urbanisme

- Auberge des Seiglières : Avenant n° 1 du bail commercial
- Ferme de Loutas : Avenant n°2 du bail rural conclu avec l'EARL FADOLI

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire en mon dévouement.

Saint-Martin d'Uriage,  
le 29 mars 2024  
Le Maire, Gérald Giraud

